



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Travaux - Services industriels

Préavis n° 17 - 2010
au Conseil communal

**Remplacement de la conduite d'eau de boisson et
renforcement du réseau électrique sur le chemin
privé reliant Bordinette 11 à Simplon 30
et longeant la parcelle communale n° 61**

25 octobre 2010

**Remplacement de la conduite d'eau de boisson et renforcement
du réseau électrique sur le chemin privé reliant Bordinette 11 à
Simplon 30 et longeant la parcelle communale n° 61**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Exposé des motifs

En avril 2010, la société Corelltech, mandatée pour analyser notre réseau d'eau de boisson, signale une fuite sur la conduite située entre la route du Simplon et la route de la Bordinette à l'Est de notre immeuble "La Borne", au niveau de la bifurcation vers la borne hydrante n° 19. Il s'agit d'un trou d'environ 6 mm de diamètre sur une conduite en éternit laissant s'échapper plus ou moins 60 litres par minute. Il est décidé de réparer cette fuite et de mettre provisoirement la borne hydrante (BH) hors service, car la pose d'une nouvelle bifurcation s'avère impossible sans changer l'entier de la conduite de 75 mm alimentant la BH (normes actuelles, 100 mm).

Si les conduites en éternit contiennent de l'amiante, il semble que l'eau qui y circule ne soit pas plus chargée de fibres d'amiante que l'eau canalisée par d'autres types de conduites et que les quantités trouvées sont celles que l'on retrouve dans l'environnement. Par contre, le danger de respirer des fibres cancérigènes apparaît lorsqu'il s'agit d'intervenir pour réparer une rupture de conduite en coupant, tronçonnant et en manipulant cette matière amiante-ciment.

2. Travaux envisagés

Pour les raisons susmentionnées, il est indispensable de remplacer cette conduite vieille de 40 ans par des tuyaux en polyéthylène et de réalimenter la borne hydrante avec une conduite de 100 mm de diamètre améliorant de cette manière la défense incendie dans le périmètre.

Nous souhaitons également profiter de la fouille pour changer un vieux câble électrique en plomb, sensiblement sous dimensionné, ainsi que le poste de distribution n° 12, situé à côté du locatif route du Simplon 30. Cette armoire électrique devient trop petite pour y raccorder de nouveaux clients. Les deux villas qui se construisent à Bellingard (derrière le bâtiment route du Simplon 45), peuvent encore tout juste y être raccordées.

Des tubes pour l'alimentation en électricité ainsi qu'une conduite d'eau potable seront posés en attente à l'endroit de la parcelle n° 61. En effet, si les moutons, actuels locataires de ce verger, n'ont aujourd'hui pas la nécessité de tels équipements, les futurs usagers, encore inconnus à ce jour, seront contents de bénéficier de tels raccordement sans avoir à creuser sur la parcelle voisine.

3. Détails et coûts des travaux

Les travaux seront exécutés au printemps, lorsque le risque de gel aura disparu. Leur suivi sera assuré par notre mandataire. Une petite subvention de l'ECA pourra être obtenue du fait de l'augmentation du diamètre de l'alimentation de la borne hydrante. Toutefois, il n'est pas tenu compte de son montant (actuellement inconnu) dans le présent préavis.

Travaux	Montants
Génie civil	55'000.--
Appareillage – conduites - vannes	18'000.--
Electricité	24'000.--
Divers et imprévus env. 10 %	10'000.--
Honoraires ingénieurs et frais env. 15 %	16'000.--
Montant total de l'estimation (HT)	123'000.--
TVA 8 %	9'840.--
Montant total estimé arrondi (TTC)	133'000.--

4. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 22 novembre 2010,
- vu le préavis municipal n° 17 – 2010 de la Municipalité du 25 octobre 2010,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 133'000.-- pour financer le remplacement de la conduite d'eau de boisson et le renforcement du réseau électrique sur le chemin privé reliant Bordinette 11 à Simplon 30 et longeant la parcelle communale n° 61,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de fr. 133'000.-- selon le détail suivant:
 - a. fr. 76'000.-- en 20 annuités dès la première année, par le compte de fonctionnement 820.3311 "Amortissement annuel du réseau électrique",
 - b. fr. 57'000.-- en 25 annuités dès la première année, par le compte de fonctionnement 810.3311 "Amortissement annuel du réseau d'eau".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

La Secrétaire municipale

Gérald Fontannaz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 25 octobre 2010

Délégué : M. Gérald Fontannaz, Municipal des travaux et des services industriels

Annexe: un plan